Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20260922-D_2026_2209_10-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2026_2209_10

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six
Le mardi 22 septembre à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Conseil Municipal : séance du 22 septembre 2026

Convocation et affichage : 17 septembre 2026

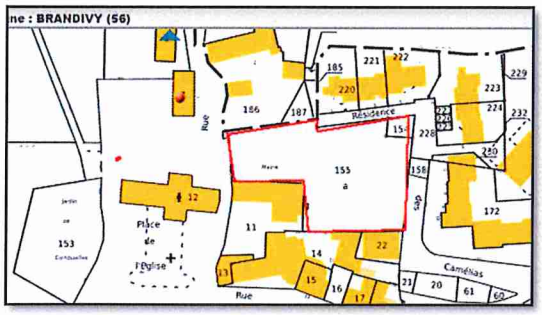
Présents : Guillaume GRANNEC, Liza HÉRISSON, Yannick LE NOCHER, Jean-Claude SITRUK, Jean-Jacques PEYRE, Nadine OLSZER, Laurent CAHET, Guillaume BRULÉ, Nolwenn GUÉNÉDAL, Chloé LEFRANC, Pascal FRIBOURG, Mathieu BRINDEAU.
Absents excusés : Marianne DANO (pouvoir à guillaume BRULE), Céline DANIBO (donne pouvoir à Jean-Jacques PEYRE), Elodie DECOURCHELLE (pouvoir à Liza HÉRISSON)
Secrétaire de séance : Yannick LE NOCHER

Dénomination d'une place publique

Monsieur Le maire précise qu'il est nécessaire de procéder à la dénomination de la place située derrière la mairie, car elle va desservir deux nouvelles habitations.
Monsieur Le Maire propose 4 noms :

Place de la mairie — Place du Lavoir
Place du presbytère — Place Jean Daniélo

Monsieur Le Maire donne des précisions sur chaque proposition.
Il précise notamment que Jean DANIELO est un ancien propriétaire du Manoir de Kergal.



Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-30 ;
Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie reliant la rue du Lavoir et la résidence des Camélias, du nom de Place Jean Daniélo» ;
Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée ;

Monsieur Le Maire invite les conseillers à se prononcer sur les différentes propositions, soit les voix suivantes :
Place de la mairie
Place du Lavoir
Place du presbytère : 3+1 pouvoirs = 4
Place Jean Daniélo : 7+2 pouvoirs = 9
2 ne se prononcent pas.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (9 voix), le Conseil Municipal décide :
- d'adopter la dénomination « Place Jean Daniélo ».
- de charger Monsieur Le Maire de procéder à l'enregistrement dans la base adresse nationale et à informer les administrés de cette dénomination.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance
Yannick LE NOCHER

Fait à BRANDIVY, le 29 septembre 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

Guillaume GRANNEC

MAIRIE DE BRANDIVY 56800 (MORBIHAN)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.